



HAL
open science

Etude de cas d'une association religieuse supra-civique : le koinon d'Athéna Ilias

William Pillot

► **To cite this version:**

William Pillot. Etude de cas d'une association religieuse supra-civique : le koinon d'Athéna Ilias. Les associations culturelles en Grèce et en Asie Mineure aux époques hellénistique et impériale, pp.159-171, 2021. hal-03213296

HAL Id: hal-03213296

<https://hal.science/hal-03213296v1>

Submitted on 4 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les cités de Macédoine, des espaces égéen et anatolien sont, aux époques hellénistique et romaine, un cadre vivant et dynamique dans lequel les associations culturelles jouent un rôle majeur. Cet ouvrage collectif, qui prend en compte la diversité et la pertinence des sources, les analyse dans leurs cadres civiques et régionaux. Les contributions mettent en lumière l'organisation de ces sociétés religieuses, tentent de déterminer le faciès social des membres, leurs statuts, leurs fonctions, leurs pratiques culturelles, leurs stratégies identitaires et s'interrogent sur l'existence de réseaux.

Publié avec le concours de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité
(UFC – EA 4011) et de la Région Bourgogne Franche-Comté

Presses universitaires de Franche-Comté
<http://presses-ufc.univ-fcomte.fr>

**UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ**

Prix : 21 euros

ISBN 978-2-84867-866-5



9 782848 678665



Les associations culturelles en Grèce et en Asie Mineure aux époques hellénistique et impériale

Compositions sociales, fonctions civiques et manifestations identitaires
(époques hellénistique et romaine)

Sous la direction de
Julien DEMAÏLLE et Guy LABARRE

Presses universitaires de Franche-Comté

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité

Les associations culturelles en Grèce et en Asie Mineure aux époques hellénistique et impériale

Compositions sociales, fonctions civiques
et manifestations identitaires (époques hellénistique et romaine)

Sous la direction de

Julien DEMAILLE et Guy LABARRE

Presses universitaires de Franche-Comté

Sommaire

Sommaire	7
Julien DEMAILLE , Introduction. Pour une histoire sociale, politique et culturelle des associations culturelles en Grèce et en Asie Mineure (époques hellénistique et impériale)	9-15
Anne-Françoise JACCOTTET , Νῦν πάντων πρώτοι τῶν βακχείων. Les associations en « réseau » : compétition rituelle, sociale, politique ?	17-39
Athanase D. RIZAKIS , Aspects du dionysisme et du ménadisme en Macédoine pendant la période impériale : les associations de femmes	41-64
Julien DEMAILLE , L'association des fidèles de Zeus Hypsistos à Pydna, reflet d'une société périphérique sur le territoire colonial de Dion (Piérie, Macédoine)	65-88
Stéphanie MAILLOT , Esclaves et affranchis dans les associations hellénistiques : le cas des Phrygiens	89-116
Émilie PIGUET , Les associations d'Asclépiastes en Asie mineure occidentale	117-142
Guy LABARRE , Les <i>Xenoi tekmoreioi</i> d'Antioche de Pisidie : bilan et problèmes	143-158
William PILLOT , Étude de cas d'une association religieuse supra-civique : le <i>koinon</i> d'Athéna Ilias	159-171
Gabrielle FRIJA , Le <i>koinon</i> des Ioniens à l'époque impériale : cultes communs et compétition civique	173-195
Résumés	197-203

ÉTUDE DE CAS D'UNE ASSOCIATION RELIGIEUSE *SUPRA*-CIVIQUE :
LE *KOINON* D'ATHÉNA ILIAS

William PILLOT

Université d'Angers, Laboratoire TEMOS-CNRS

william.pillot@univ-angers.fr

L'historiographie du monde grec antique a longtemps privilégié l'étude des associations religieuses à l'échelon *infra*-civique, en tant qu'éléments constitutifs de la vie, de l'organisation et de l'identité des cités grecques¹. Le monde grec antique connaît cependant des associations religieuses dont le fonctionnement transcende l'échelon civique en regroupant plusieurs cités autour d'un culte, d'un sanctuaire ou de cérémonies communes. Le sanctuaire d'Athéna Ilias, sur le territoire de la cité d'Ilion en Troade, en offre un exemple peu connu et peu étudié, aux côtés de cas plus fameux, comme le sanctuaire de Poséidon Hélikonios, centre du *koinon* des Ioniens d'Asie, ou le sanctuaire d'Apollon Pythien à Delphes, cœur de l'amphictionie pyléo-delphique. L'existence de ces associations religieuses *supra*-civiques permet de mettre en perspective le fonctionnement institutionnel du fait religieux en variant la focale d'analyse selon plusieurs échelles. Ce raisonnement multiscalair peut permettre de reconsidérer certaines idées préconçues concernant la nature et l'organisation des associations religieuses dans le monde grec antique.

Il faut d'abord pour cela bien s'entendre sur la nature réelle de ces *koina supra*-civiques, qui sont souvent présentés, dans l'historiographie française traditionnelle ainsi que dans la majeure partie de la production scientifique anglo-saxonne contemporaine,

¹ Deux ouvrages collectifs récents offrent une synthèse de ces approches *infra*-civiques : Belayche, Mimouni 2013 et Fröhlich, Hamon 2013. La journée d'études organisée par Julien Demaille à Tours en 2016 privilégiait elle aussi, dans son appel à communications, cette approche *infra*-civique. Je remercie l'organisateur de cette journée d'étude d'avoir accepté que j'y propose une communication envisageant la question à une autre échelle.

comme des constructions avant tout politiques ou « ethniques ». C'est en effet d'abord principalement par le biais de l'*ethnicity* que les historiens modernes se sont intéressés à ces *koina*, en les considérant comme des manifestations politiques, plus ou moins institutionnalisées, de solidarités ethniques qui s'exprimeraient « au-delà de la cité » – « *beyond the polis* », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Catherine Morgan paru en 2003². Morgan s'intéresse aux *ethnè* en tant que constructions identitaires et fondements des *koina supra-civiques*. Ces *ethnè*, dont on pose en général comme postulat qu'ils préexistent à la cité (et c'est bien l'image qu'en donnent les auteurs antiques eux-mêmes), se trouveraient être à l'origine de la plupart des *koina* du monde antique, ces derniers étant donc toujours entendus, au sens politique, comme des « ligues », des « confédérations », voire des « États fédéraux ». Thomas Corsten a fait de ce modèle théorique une clé de lecture historique applicable à l'ensemble de la Grèce du Nord, dont le sens téléologique serait le suivant, là encore pour reprendre le titre de son ouvrage : « *Vom Stamm zum Bund* »³. En d'autres termes, un passage progressif de l'ethnie à l'État fédéral. Ainsi, pour citer un dernier titre d'ouvrage récent allant dans le même sens, « *Kult-Politik-Ethnos* »⁴ formeraient une triade indissociable. J'ai récemment eu l'occasion de déconstruire, dans un article consacré à l'étude comparée du *koinon* d'Athéna Ilias et du *koinon* des Ioniens envisagés sous le prisme de l'*ethnicity*, cet échafaudage théorique qui repose sur une lecture trop exclusivement politique du terme de *koinon* et des réalités qu'il recouvre⁵. Mon objectif était alors de montrer que le critère ethnique n'est pas forcément fondamental dans la constitution des *koina* de type amphictionique. Dans la continuité de cette réflexion critique menée à partir de l'étude de cas du *koinon* d'Athéna Ilias, j'aimerais centrer ici mon propos sur la dimension essentiellement religieuse de cette association *supra-civique*, en questionnant à la fois sa nature, son fonctionnement et sa composition.

Le *koinon* d'Athéna Ilias offre un laboratoire d'observation intéressant pour étudier les associations *supra-civiques*, et pourtant il est resté largement ignoré des travaux consacrés à ces questions. Cela peut sans doute s'expliquer par trois raisons au moins. D'abord, sa dimension plus modeste. Le *koinon* d'Athéna Ilias n'a jamais joué un rôle de premier plan dans la « grande histoire » du monde grec antique, à la différence de ses prestigieux homologues, *koinon* des Ioniens et amphictionie

² Morgan 2003.

³ Corsten 1999.

⁴ Freitag, Funke, Haake 2006.

⁵ Pillot 2017.

pyléo-delphique. Ensuite, et il s'agit sans doute d'une conséquence de ce caractère marginal, le *koinon* d'Athéna Ilias est absent des sources littéraires. La tradition historiographique gréco-romaine ne le mentionne jamais. Il se trouve donc exclusivement documenté par des sources internes, qu'il a lui-même produites : inscriptions épigraphiques et émissions monétaires⁶. Cela suffit sans doute à expliquer que peu de chercheurs modernes s'y soient confrontés. Mais une troisième et dernière cause nous semble pouvoir être avancée. L'absence de tout critère ethnique dans la constitution du *koinon* d'Athéna Ilias a en quelque sorte maintenu celui-ci « sous les radars » d'une historiographie moderne souvent trop focalisée sur l'« *ethnicity* ». C'est donc peut-être également parce qu'il ne rentre pas dans les problématiques privilégiées par la plupart des auteurs modernes que le *koinon* d'Athéna Ilias a été si peu étudié par ceux-là mêmes qui s'intéressaient et s'intéressent aux *koina*. Que cet oubli ait été volontaire ou non, il ne peut en tout cas que nous alerter à propos d'un problème de méthode qui consisterait à écarter de l'analyse ce qui ne rentre pas dans la démonstration que l'on veut proposer.

Quant à nous, sur quoi nous fondons-nous pour défendre l'acception religieuse du terme de *koinon* appliqué à l'étude de cas qui nous occupe ? La plasticité de ce terme doit d'abord être soulignée. Son acception recouvre des associations et groupements de type et d'échelles très variables, *infra-* et *supra-*civiques, d'ordre public ou privé, de caractère formel ou informel⁷. De plus, le politique et le religieux sont tellement imbriqués dans le monde grec antique que le *distinguo* ne s'avère pas toujours possible, ni pertinent. Cela est depuis longtemps reconnu pour la cité grecque, au moins depuis les travaux pionniers de François de Polignac⁸. Pour les associations *supra-*civiques en revanche, la lecture « politique », qui n'est pas toujours questionnée, est souvent posée implicitement du fait de la traduction automatique de *koinon* par « confédération », traduction traditionnelle dans les cas des « confédérations » béotienne, acarnanienne

⁶ Pour une présentation critique et détaillée des sources épigraphiques et numismatiques relatives au *koinon* d'Athéna Ilias, cf. en dernier lieu Knoepfler 2010 ; Lefèvre, Pillot 2015 et Pillot 2016. Frisch 1975 reste le recueil de référence pour les inscriptions d'Ilion en général et pour celles du *koinon* d'Athéna Ilias en particulier. Pour renvoyer à ce recueil, nous suivons ici l'abréviation usuelle : *I. Ilion*, suivie du numéro de l'inscription en question. Entre la date de la journée d'étude où cette communication a été présentée et celle de sa publication sous forme d'actes ont paru deux importantes publications que je n'ai malheureusement pu prendre en compte ici : Ellis Evans 2016 (à propos des émissions monétaires du *koinon* d'Athéna Ilias) et Ellis Evans 2019 (à propos des liens entre la Troade et l'île voisine de Lesbos).

⁷ Voir à ce propos l'article, bref mais essentiel par ses conclusions, de Tréheux 1987.

⁸ Polignac 1984.

et lycienne par exemple, qui sont toujours considérées comme de nature essentiellement politique. Et pourtant, à l'origine, il s'agit bien, à chaque fois, de regroupements religieux autour d'un sanctuaire commun. C'est pourquoi certains auteurs sont parfois tentés d'assimiler certains de ces *koïna*, lorsque ceux-ci n'ont guère d'épaisseur politique – du moins sur le plan de la « grand histoire » – à des regroupements de type amphictionique, ce qui peut à l'inverse susciter d'autres réserves⁹.

Afin de questionner la nature religieuse du « *koïnon* d'Athéna Ilias », appellation moderne qu'il convient d'interroger, il faut d'abord se reporter à son intitulé officiel. Celui-ci est bien attesté par la documentation épigraphique produite par le *koïnon* lui-même, que l'on trouve dans les documents émis par cette organisation, et qui exprime bien sa nature fondamentalement religieuse. Ainsi, dès la première série de décrets émis par le *koïnon*, la formulation employée est sans équivoque :

αἱ πόλεις αἱ κοινονοῦσ[αι τοῦ] | ἱεροῦ καὶ τῆς πανηγύρεως¹⁰,

les cités qui administrent en commun le sanctuaire et la panégyrie ;

ou, dans sa forme brève : τὸ κοινὸν τῶν πόλεων¹¹, « l'association des cités », sans autre précision. Le *koïnon* d'Athéna Ilias se présente donc bien par son intitulé comme une association dont les fonctions relèvent exclusivement du religieux.

De même, les critères d'appartenance à ce *koïnon* relèvent tous strictement du domaine religieux. Les cités membres ont en effet pour seule obligation d'acquitter une contribution régulière qui prend la forme de l'envoi de *théores* (ambassadeurs religieux par excellence), chargés d'apporter les *aparchai* (prémices agricoles) et les victimes (vaches) pour les sacrifices¹². Les cités qui n'envoient pas leur contribution aux sacrifices sont mises à l'amende et susceptibles d'être exclues du *koïnon*, comme l'atteste une liste d'amendes concernant notamment Myrléa et Chalcédoine¹³. Les honneurs décernés par le *koïnon* concernent principalement et avant tout les affaires religieuses. Ainsi l'agoranome Agathès d'Ilion est honoré pour avoir organisé sur ses fonds propres une

⁹ Cf. à ce propos l'importante mise au point de Lefèvre 2016.

¹⁰ *I. Ilion* n° 1, l. 25-26.

¹¹ *I. Ilion* n° 1, l. 17 (décret I), et à nouveau l. 32 (décret II).

¹² *I. Ilion* n° 5 et 6 (fragments de listes d'amendes établies par les agonothètes du *koïnon*). Les *aparchai* sont mentionnées dans *I. Ilion* n° 10, l. 38-39, avec référence à l'ancienneté de la pratique, cf. à ce propos Lefèvre, Pillot 2015, p. 10-12.

¹³ *I. Ilion* n° 5.

taurobolia dans le cadre des Grandes Panathénées célébrées par le *koinon*¹⁴. Enfin, les revenus du *koinon* relèvent eux aussi du domaine religieux, à commencer par les terres sacrées de la déesse Athéna Ilias, sources de revenus divers qui permettent de financer les activités du *koinon*. Les évergètes extérieurs ne s'y sont pas trompés, eux qui, des Attalides aux *Iulii*, ont précisément concentré leurs efforts sur la protection de ces terres sacrées, afin de s'attirer les bonnes faveurs du *koinon*¹⁵.

Cela ne signifie cependant pas pour autant que la dimension politique soit absente de ce *koinon*. Cela ressort notamment des questions auxquelles celui-ci a dû se confronter. Ainsi des sujets portés par l'ambassade financée par le *koinon* d'Athéna Ilias auprès d'Antigone le Borgne :

ὕ[περ] | τῆς ἐλευθερίας καὶ αὐτονομίας τῶν πόλεων τῶν κοινονουσ[ῶν τοῦ] | ἱεροῦ καὶ τῆς πανηγύρεως¹⁶,

à propos de la liberté et de l'autonomie des cités qui administrent en commun le sanctuaire et la panégyrie.

Il s'agit de sujets politiques par excellence, définitoires de l'idéal de toute cité grecque : l'*eleutheria* et l'*autonomia*. Il ne faudrait donc pas tomber dans un extrême inverse, et nier toute dimension politique à cette association religieuse. Nous avons bien affaire à un *koinon* de nature fondamentalement religieuse, mais avec une dimension politique indéniable, ce qui justifie d'employer à son égard le terme de confédération et non seulement d'association. L'un ne doit pas faire oublier l'autre.

La mention de cette ambassade du *koinon* auprès d'Antigone le Borgne s'inscrit dans une série de six décrets gravés à Ilion en l'honneur de Malousios de Gargara, synèdre du *koinon* qui est honoré pour les largesses dont il a fait preuve à plusieurs reprises envers cette association religieuse *supra-civique*¹⁷. Cette série de décrets constitue le plus ancien témoignage de l'existence du *koinon* d'Athéna Ilias, et permet d'interroger les origines de cette association¹⁸. Il n'est pas inintéressant de reprendre ici cette question sous le prisme de la nature religieuse du *koinon* et de ses dimensions politiques.

¹⁴ *I. Ilion* n° 12.

¹⁵ *I. Ilion* n° 42 (Attale II ou III), *I. Ilion* n° 71 (le censeur L. Iulius Caesar).

¹⁶ *I. Ilion* n° 1, l. 24-26.

¹⁷ *I. Ilion* n° 1.

¹⁸ Je reprends ici de façon résumée les éléments d'une démonstration que j'ai présentée de façon plus détaillée dans Pillot 2016. Sur cette question, cf. également Landucci Gattinoni 2005.

Le premier décret gravé nous apprend que la première des ambassades financées par Malousios a été envoyée auprès d'un Antigone, cité sans autre précision, ni titre ni ethnique, et qui ne peut donc être que le Diadoque Antigone le Borgne. Ce même Antigone est ensuite qualifié, dans un autre décret mentionnant une autre ambassade, de « roi »¹⁹. Cela incite donc à placer les décrets avant et après la prise du titre royal par le Diadoque, c'est-à-dire autour de 306²⁰. Cela correspond bien à ce que nous savons de la situation géopolitique de la Troade et de l'Hellespont à cette époque. En effet, suite à la paix de 311, Antigone domine l'Asie Mineure et les îles. Lysimaque, lui, occupe la Thrace et la Chersonèse, juste en face de la Troade²¹. Mais la Troade est bien, dès 311, sous domination antigonide. Ce fait est attesté par une lettre adressée par Antigone à la cité de Skepsis²². La dernière clause du traité de 311 affirme le droit à l'autonomie des cités. Cette clause, loin d'être une manifestation de sympathie envers les cités grecques, permet en fait à chacun des Diadoques de trouver dès qu'il le souhaite un *casus belli*. Antigone, sans doute instigateur de cette clause, est aussi celui qui utilise le plus cet argument. On retrouve justement cette affirmation de l'attachement du Diadoque à la liberté des cités dans la lettre qu'il adresse à Skepsis. Il en a déjà joué en 315 dans la proclamation de Tyr (où il se proclamait aussi épimélète du roi, face à Cassandre). Antigone semble avoir adressé des lettres type à toutes les cités sous sa domination, mais le seul exemplaire épigraphique conservé est celui de Skepsis. On apprend grâce à cet exemplaire une précision : les cités sont invitées à s'unir en fédération et à prêter collectivement serment. Il est étrange qu'un seul exemplaire soit conservé. Cela laisse à penser que cette politique, initialement prévue comme panhellénique, n'a pu être menée que dans les seuls territoires sous domination antigonide, à savoir l'Asie Mineure et non la Grèce même, alors soumise à Cassandre. Cela incite en tout cas à voir en Antigone le Borgne le créateur du *koinon* d'Athéna Ilios. Plus largement, on sait qu'Antigone a mené une activité diplomatique intense à l'égard des cités grecques et notamment des confédérations²³. L'exemple le plus célèbre, mais qui est aussi l'un des plus contestés, est celui de la Confédération des Nésiotes, qui aurait été

¹⁹ *I. Ilios* n° 1, l. 24.

²⁰ Cette interprétation repose sur le postulat que les décrets ont été gravés par ordre chronologique, ce qui paraît *a priori* logique, mais soulève certains problèmes dans l'ordonnement des six décrets qui composent l'inscription. Cf. les remarques de Frisch 1975, p. 6-7, reprises et développées par Verkinderen 1987.

²¹ Will 1979, p. 63.

²² *OGIS* n° 5 (= Welles 1934, n° 1).

²³ Billows 1990.

fondée un peu plus tôt par Antigone, en 315-314, pour appuyer la révolte de Délos et Imbros, notamment, contre Athènes inféodée à Cassandre. Certains placent cependant la création du *koinon* des Nésiotés en 308, en en faisant une initiative lagide. Mais É. Will et A. Billows tranchent pour l'initiative antigonide, et nous nous rangeons à leur avis²⁴. Rien n'empêche cependant de supposer que le *koinon* d'Athéna Ilias existait auparavant, puisque celui-ci apparaît manifestement déjà assez organisé pour envoyer une ambassade à Antigone avant 306. De plus, le premier décret gravé mentionne que l'exemption de taxes accordée à Malousios doit l'être *καθάπερ δέδοται*, « de la façon dont on la donne », expression courante dans les décrets honorifiques, qui renvoie à l'existence de clauses légales précises servant ainsi de référents²⁵. Cette tournure indique que le *koinon* a déjà assez d'ancienneté à la date de ce décret pour avoir établi une sorte de jurisprudence sur la question des exemptions de taxes accordées à titre honorifique. Il nous semble tout à fait possible d'envisager que le *koinon* ait été créé du vivant d'Alexandre lui-même, à la suite de la lettre écrite par le Macédonien aux Iliens. Auquel cas, et si l'on accepte que les décrets n'aient pas été gravés dans l'ordre chronologique, le *βασιλεύς* de la l. 24 pourrait désigner non Antigone, mais Alexandre²⁶. Cela permettrait de résoudre la contradiction sur ce point entre sources littéraires et épigraphiques. Aucune source littéraire ne mentionne en effet une relation particulière entre Antigone et Ilion, tandis que les faveurs accordées par Alexandre à cette cité et à son sanctuaire sont rapportées par de nombreux auteurs²⁷. La série de décrets pour Malousios, qui témoignent d'une importante activité édilitaire à Ilion (constructions de bâtiments pour le sanctuaire et la panégyrie, l. 4-5 ; construction du théâtre, l. 9-10), s'inscrivent bien dans la continuité des promesses faites par Alexandre après sa visite au sanctuaire d'Athéna Ilias. Antigone a ainsi pu recevoir les ambassades du jeune *koinon*, qui auparavant avait déjà sollicité Alexandre²⁸. Qu'elle ait été suivie d'effets immédiats

²⁴ Will 1979, vol. I, p. 56-58.

²⁵ *I. Ilion* n° 1, l. 18. Cf. Robert 1966, p. 24.

²⁶ Verkinderen 1987, en particulier p. 259-260. Il est vrai que, pour Antigone comme pour les autres Diadoques, l'usage est d'accoler au titre royal le nom du souverain, et l'on attendrait donc plutôt *βασιλεύς Ἀντίγονος*, tandis que *βασιλεύς* seul peut tout à fait désigner Alexandre. Mais comme Antigone est le premier des Diadoques à avoir pris le titre royal en 306 (cf. Müller 1973), on peut supposer que les rédacteurs du décret, si celui-ci a été voté juste au moment de cette prise du titre royal, n'aient pas jugé utile de mentionner le nom du roi.

²⁷ À propos de la visite d'Alexandre à Ilion, cf. Pillot 2016, p. 135-145 (sources, bibliographie et commentaire).

²⁸ Le rapprochement proposé par Verkinderen 1987, p. 261, entre l'ambassade décrite par Arrien, 1, 12, 1 et celle du décret II pour Malousios nous semble cependant très fragile.

ou non, la visite d'Alexandre le Grand à Ilion marque donc un tournant décisif dans l'histoire du sanctuaire d'Athéna Ilias. La mort précoce du Conquérant a sans doute empêché, à Ilion comme ailleurs, ses projets d'être menés à bien. Mais ses successeurs, dans la course à l'imitation d'Alexandre qui les caractérise, ont à cœur de favoriser la cité et le sanctuaire que le Conquérant a honorés d'une si éclatante manière. De ce point de vue, Ilion et le sanctuaire d'Athéna Ilias constituent un remarquable cas d'étude des relations d'évergétisme et d'échanges d'honneurs réciproques noués entre cités, sanctuaires et souverains à l'époque hellénistique²⁹. L'existence du *koinon* d'Athéna Ilias est attestée ensuite jusqu'au II^e siècle de notre ère : il entretient de bonnes relations avec les Séleucides, les Attalides, puis les Romains³⁰. On perd sa trace au II^e siècle de notre ère.

Pour ce qui nous occupe précisément ici, le rappel du contexte d'émergence de cette association *supra*-civique nous permet de proposer l'interprétation suivante : un sanctuaire prestigieux, jouissant d'une réputation et d'une fréquentation régionale à l'échelle de l'ensemble de la Troade et incluant peut-être, au-delà, une partie de la Propontide (d'où la présence de Myrléa et de Chalcédoine), sert de fondement à une association religieuse d'abord informelle, constituée peut-être dès l'époque de la domination achéménide sur l'Asie Mineure, comme pourrait l'attester le fait que Xerxès lui-même accorde une importance considérable au sanctuaire d'Athéna Ilias, puisqu'il lui offre un sacrifice exceptionnel (et à vrai dire sans équivalent à notre connaissance) de mille vaches lors de son passage dans la région à la veille de l'invasion de la Grèce d'Europe en 480³¹. L'importance de la guerre de Troie dans la constitution de l'identité régionale de la Troade explique sans doute largement l'essor du sanctuaire d'Athéna Ilias et le partage de son administration entre Ilion, propriétaire du sanctuaire, et les cités voisines qui le fréquentent également et participent (*koinonousai*) à ses sacrifices et à ses panégyries. La constitution formelle du *koinon* sous la forme que lui donne Antigone le Borgne, dans le contexte diplomatique très particulier que nous venons de rappeler, correspond aux enjeux politiques des rivalités entre Diadoques et

²⁹ À ce sujet, cf. le recueil de témoignages concernant les dons de souverains hellénistiques aux cités et sanctuaires, réuni par Bringmann, Steuben 1995, et la synthèse qu'a tenté d'en tirer Bringmann 2000. Les sources documentant les honneurs décernés par les cités aux souverains, elles, sont réunies dans Kotsidu 2000. Ilion se retrouve logiquement occuper une place non négligeable dans ces deux recueils : Bringmann, Steuben 1995, n° 249 (*I. Ilion* n° 41) et n° 250 (*I. Ilion* n° 42) ; Kotsidu 2000, n° 205 (*I. Ilion* n° 122), n° 206 (*I. Ilion* n° 31), n° 208-209 (*I. Ilion* n° 35-36), n° 210-211 (*I. Ilion* n° 38-39), n° 212 (*I. Ilion* n° 32) et n° 213 (*I. Ilion* n° 121).

³⁰ Pillot 2016, p. 145-158.

³¹ Hérodote, VII, 43.

des tentatives de fédérer les efforts des cités grecques entre elles. Il n'en demeure pas moins que le creuset initial dans lequel se sont forgées les identités et solidarités locales à l'origine de cette association *supra-civique* est de nature fondamentalement religieuse³². Ce sont bien les liens religieux et la fréquentation commune d'un même sanctuaire qui permettent la naissance du *koinon* d'Athéna Ilios tel qu'il se présente à nous dans les sources. Cela incite à poser à présent la question de la composition de cette association.

Le *koinon* d'Athéna Ilios compte douze cités membres attestées par l'épigraphie, principalement en Troade. Il s'agit, du nord au sud, de Parion, Lampsaque, Abydos, Dardanos, Rhoiteion, Ilion, Skepsis, Alexandrie, Assos et Gargara, auxquelles il faut ajouter deux cités hors de Troade : Myrléa et Chalcédoine (cf. figure 1).

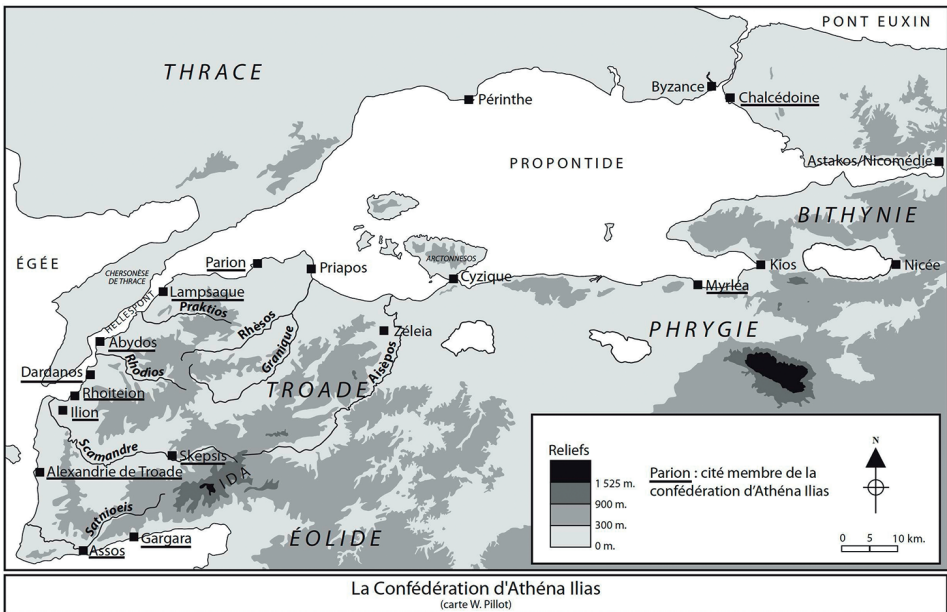


Figure 1 : La confédération d'Athéna Ilios, W. Pillot.

Cette liste de douze cités appelle plusieurs remarques. D'abord, du point de vue de la diversité ethnique, il convient de relever d'emblée que la confédération

³² Cela correspond d'ailleurs bien au schéma général que propose Strabon pour expliquer l'origine d'une amphictionie.

d'Athéna Ilias n'est pas un « *koinon* éolien »³³. Il s'agit au contraire d'un ensemble hétéroclite, sans aucune unité ethnique. À côté de cités éoliennes (Ilion, Skepsis, Assos, Gargara), on trouve des cités ioniennes (Myrléa, Parion, Lampsaque, Abydos) et doriennes (Chalcédoine, Rhoiteion). Du point de vue de l'unité régionale, le *koinon* d'Athéna Ilias n'est pas non plus une « ligue de Troade » (comme on la trouve pourtant parfois définie dans l'historiographie moderne), et ce pour deux raisons. D'abord, certaines cités de Troade n'en font pas partie (dans l'état de notre documentation du moins), comme Kébren, pourtant bien insérée dans la vie de la région. Et à l'inverse, des cités extérieures à la Troade en sont membres, comme Myrléa et Chalcédoine. Le *koinon* d'Athéna Ilias n'est donc pas exclusivement centré sur la Troade mais semble au contraire ouvert à la région des Détroits dans son ensemble, jusqu'au Bosphore. Comme dans le cas de l'amphictionie de Delphes, c'est sans doute davantage l'accessibilité que la proximité géographique qui compte. Or les Détroits forment un espace très emprunté par les navigateurs, où s'épanouit une « culture régionale » dont l'adhésion, même temporaire, de Chalcédoine au *koinon* peut être considérée comme l'un des symptômes³⁴. Rien ne permet d'affirmer que chacune des douze cités ait appartenu au *koinon* pendant toute la durée de l'existence de celui-ci. Mais ce nombre de douze cités attestées permet d'envisager que le nombre total a pu être supérieur. Ainsi à l'époque impériale, un « *koinon* des neuf cités » est-il mentionné dans une inscription d'époque impériale, par ailleurs émise par la cité d'Ilion et non par la confédération elle-même³⁵ :

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆ-
 μος ἐτείμησαν
 Λικίνιον Πρόκλ[ον]
 4 [Θ]εμίσιωνα, τὸν φιλ-
 [όπατ]ριν καὶ προστάτην κ[αὶ]
 κόσμον τοῦ συνεδρί-
 [ου] τῶν ἐννέα δήμων
 8 [καὶ] εὐεργέτην τοῦ δήμου
 [ἀρετ]ῆς ἕνεκεν καὶ ε[ὕ]-
 [νοίας τῆ]ς εἰς τὴν πόλ[ιν].

³³ Chapot 1904, p. 457, la décrit comme un « *Koinon* des villes éoliennes de Troade ou de l'Hellespont », ce qui a le mérite de ne pas l'enfermer dans la seule Troade, mais lui donne une base ethnique qui n'est pas justifiée.

³⁴ Au sujet de cette « culture régionale », cf. Dana 2011. L'identité régionale de cet espace est questionnée dans Dana, Prêteux 2016.

³⁵ *I. Ilion* n° 107.

Le conseil et le peuple honorent Licinius Proculus Thémison, dévoué à sa patrie, membre éminent et fleuron du synèdrion des neuf cités, bienfaiteur du peuple, en raison de son mérite et de son dévouement envers la cité.

Cet unique témoignage ne suffit pas pour affirmer que le *koinon* n'a jamais pu compter plus de neuf membres puisque, sur l'ensemble des inscriptions connues de la confédération, on trouve mention de douze cités attestées comme membres. Il indique en tout cas que le nombre de neuf a pu varier (c'est-à-dire que ce n'était peut-être pas toujours les mêmes neuf cités). S'il faut envisager un *numerus clausus*, le chiffre de douze paraît plus adéquat que neuf³⁶. C'est justement celui que l'on retrouve pour le *koinon* des Ioniens et pour l'amphictionie pyléo-delphique. Cette titulature d'époque impériale confirme en tout cas nos remarques sur la nature, l'origine et la composition du *koinon* : il n'y est fait mention d'aucun critère ethnique ou géographique. Le seul critère, comme déjà dans les décrets en l'honneur de Malousios de Gargara, est la participation à la vie religieuse du sanctuaire. Les amendes infligées aux cités membres qui n'ont pas acquitté leur cotisation ou qui n'ont pas envoyé d'ambassade religieuse à l'occasion des Panathénées révèlent *a contrario* que ce critère de la participation à la vie du sanctuaire est le seul en vigueur pour juger de l'adhésion au *koinon*, comme nous l'avons précédemment montré. Cela nous permet de souligner, en conclusion, que le *koinon* d'Athéna Ilias doit être considéré comme une association *supra*-civique de nature fondamentalement religieuse, dotée dans un second temps seulement d'une dimension politique. Il permet aux cités membres de se partager de façon efficace et pacifique les bénéfices du prestige d'un sanctuaire célèbre et réputé, « lieu de mémoire » de la guerre de Troie, qui contribue à définir et à mettre en scène leur identité civique et religieuse.

³⁶ Seules sept cités apparaissent dans le règlement relatif à l'organisation de la panégyrie d'Athéna Ilias, daté de 77 (*I. Ilios* n° 10). Cependant, là encore, cela n'autorise pas pour autant à affirmer qu'à cette date l'association ne regroupait que sept cités. Il s'agit alors d'une réunion extraordinaire qui ne concerne que les cités endettées, tous les membres n'étaient donc sans doute pas obligés d'y assister.

Bibliographie

- Belayche N., Mimouni S. (éds) (2013), *Les Communautés religieuses dans le monde gréco-romain. Essais de définition*, Paris.
- Billows R. (1990), *Antigonos the One-Eyed and the Creation of the Hellenistic State*, Berkeley.
- Bringmann K., Steuben H. (éds) (1995), *Schenkungen hellenistischer Herrscher an griechische Städte und Heiligtümer, I, Zeugnisse und Kommentare*, Berlin.
- Bringmann K. (2000), *Geben und Nehmen. Monarchische Wohltätigkeit und Selbstdarstellung im Zeitalter des Hellenismus*, Berlin.
- Chapot V. (1904), *La Province romaine proconsulaire d'Asie depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut Empire*, Paris.
- Corsten T. (1999), *Vom Stamm zum Bund: Gründung und territoriale Organisation griechischer Bundesstaaten*, Munich.
- Dana M. (2011), *Culture et mobilité dans le Pont-Euxin : approche régionale de la vie culturelle des cités grecques*, Bordeaux.
- Dana M., Prêteux F. (éds) (2016), *Identité régionale, identités civiques autour des Détroits des Dardanelles et du Bosphore (v^e s. av. J.-C. – I^{er} s. apr. J.-C.)*, Besançon (*Dialogues d'Histoire Ancienne*, suppl. 15).
- Ellis Evans A. (2019), *The Kingdom of Priam. Lesbos and the Troad between Anatolia and the Aegean*, Oxford.
- Ellis Evans A. (2016), « The Koinon of Athena Ilias and its Coinage », *American Journal of Numismatics*, 28, p. 105-158.
- Freitag K., Funke P., Haake M. (éds) (2006), *Kult – Politik – Ethnos. Überregionale Heiligtümer im Spannungsfeld von Kult und Politik*, Stuttgart.
- Frisch P. (1975), *Die Inschriften von Ilios*, Bonn [= *I.Ilios*].
- Fröhlich P., Hamon P. (éds) (2013), *Groupes et associations dans les cités grecques*, Genève.
- Knoepfler D. (2010), « Les Agonothètes de la Confédération d'Athéna Ilias. Une interprétation nouvelle des données épigraphiques et ses conséquences pour la chronologie des émissions monétaires du Koinon », *Studi Ellenistici*, 24, p. 33-62.
- Kotsidu H. (2000), *Timè kai doxa. Ebrungen für hellenistische Herrscher im griechischen Mutterland und in Kleinasien unter besonderer Berücksichtigung der archäologischen Denkmäler*, Berlin.
- Landucci Gattinoni F. (2005), « Diadochi ed Epigoni nell'Asia Minore di Strabone: Ilio e la Troade », *Geographia Antiqua*, 14-15, p. 15-29.
- Lefèvre F. (2016), « Identités grecques et sanctuaires communs », *Ancient West and East*, 15, p. 1-24.
- Lefèvre F., Pillot W. (2015), « La Confédération d'Athéna Ilias : administration et pratiques financières », *Revue des Études Grecques*, 128, p. 1-27.

- Morgan C. (2003), *Early Greek States beyond the Polis*, Londres, New York.
- Müller O. (1973), *Antigonos Monophthalmos und « Das Jahr der Könige »*, Bonn.
- Pillot W. (2016), « Ilios, Athéna Ilios et les Détroits, d'Alexandre le Grand à Antiochos III, Identité régionale d'une communauté politique et de son sanctuaire, au carrefour d'influences européennes et asiatiques », dans M. Dana, F. Prêteux (éds), *Identité régionale, identités civiques autour des Détroits des Dardanelles et du Bosphore (V^e s. av. J.-C. – II^e s. apr. J.-C.)*, Besançon (*Dialogues d'Histoire Ancienne*, Suppl. 15), p. 133-170.
- Pillot W. (2017), « *Ethnicity* et *koina supra-civiques* d'Asie Mineure. Quelques réflexions à partir de l'étude comparée du *koinon* d'Athéna Ilios et du *koinon* des Ioniens », *Erga Logoi*, 5/2, p. 155-167.
- Polignac F. de (1984), *La Naissance de la cité grecque : cultes, espace et société, VIII^e-VII^e siècles avant J.-C.*, Paris.
- Robert L. (1966), *Monnaies antiques en Troade*, Paris.
- Tréheux J. (1987), « Koinon », *Revue des Études Anciennes*, 89, p. 39-46.
- Verkinderen F. (1987), « The Honorary Decree for Malousios of Gargara and the *κοινόν* of Athena Ilios », *Tyche*, 2, p. 247-269.
- Welles C. B. (1934), *Royal Correspondence in the Hellenistic Period: a Study in Greek Epigraphy*, Oxford.
- Will É. (1979), *Histoire politique du monde hellénistique*, Nancy.

RÉSUMÉS

Anne-Françoise JACCOTTET

Νῦν πάντων πρότοι τῶν βακχείων. Les associations en « réseau » : compétition rituelle, sociale, politique ?

Résumé : Cette exclamation des *Iobakkhoi* athéniens ouvre la voie à une réflexion sur un possible sentiment d'appartenance à un mouvement suprarégional des associations dionysiaques. L'analyse porte sur divers dossiers : les associations contemporaines dans une même cité ; les distinctions par un qualificatif de type « nouveau » ou « ancien » ; les indices de rapprochements rituels entre associations, comme la diffusion de la fonction de *boukoloï* depuis Pergame. C'est la composante sociale, la recherche de prestige qui dictent les distinctions dans une dynamique promotionnelle sans lien direct avec le rituel, toujours ancré localement. En adoptant un Dionysos sans épiclèse, les technites atteignent une visée universelle, comme le feront certaines évocations littéraires. La construction d'une dimension suprarégionale n'est que très abstraite, basée sur le plan imaginaire, par référence littéraire et « culturelle », au prix de l'abandon, momentanément, des particularités rituelles bien locales, individuelles, « irréductibles ».

Mots-clés : Dionysos, Associations, Identité suprarégionale, *Koinè* culturelle, Rituel local, Épiclèse, *Boukoloï*, Technites, Éphèse, *Iobakkhoi*.

Νῦν πάντων πρότοι τῶν βακχείων. Associations' "Network": Ritual, Social, Political Rivalry?

Abstract: This exclamation from the Athenian *Iobacchoi* sets the stage for a reflection on a possible feeling of supra-regional community uniting the Dionysiac associations. The paper analyses this question from varying perspectives and materials: contemporary associations in a single city-state; distinctions through a qualifier like "new" or "ancient"; possible ritual rapprochements between different associations, particularly the dissemination of the *bucoloï* as a new ritual position. The social component and the pursuit of prestige were the driving motivations for these distinctions in a dynamic of self-promotion without any attested link to the rites, which remained locally anchored. With the adoption of a Dionysos without epiclesis, the *technitai*

achieved a real universality, as did some literary or poetic texts. The setting up of a supra-regional dimension was only abstract, based on the imaginary through literary and “cultural” references, requiring to set aside ritual features for a while, as they remained necessarily local, individual and “irreducible”.

Keywords: Dionysos, Associations, Supra-Regional Identity, Cultural *koine*, Local Rites, Epiclerisis, *Bucoloi*, *Technitai*, Ephesos, *Iobacchoi*.

Athanasios D. RIZAKIS

Aspects du dionysisme et du ménadisme en Macédoine pendant la période impériale : les associations de femmes

Résumé : Les associations dionysiaques féminines de la période impériale romaine s’inspirent du modèle établi par la tradition littéraire du v^e siècle (*Bacchantes* d’Euripide). Les bacchantes s’appellent « ménades », à Philippes, mais à Pella et à Lété, elles portent le nom « Eviades », dénomination probablement locale. Toutes ces associations dionysiaques féminines imitent – comme celle de Magnésie du Méandre en Asie Mineure – le modèle des ménades thébaines, mais leur statut, leur organisation et éventuellement certains rituels suivent des modèles contemporains. Le dionysisme et le ménadisme ont des racines profondes en Macédoine et en Thrace, fait qui est démontré aussi bien par des sources littéraires et épigraphiques que par des données numismatiques et archéologiques.

Mots-clés : Macédoine, Province romaine, Colonie de Philippes, Religion grecque, Dionysos, Associations dionysiaques, Associations de femmes, Ménades, Ménadisme.

Aspects of Dionysism and Maenadism in Macedonia during the Imperial Period: Women’s Dionysiac Associations

Abstract: Women’s Dionysiac associations in the Roman imperial period were inspired by the model established by the literary tradition of the fifth century (Euripides’s *Bacchae*). Bacchantes are called “maenads” in Philippi but in Pella and Lete they bear the name “*Eviades*,” which was, probably, a local denomination. All these women associations probably imitated the model of the Theban maenads, much as what happened in Magnesia on the Meander in Asia Minor, but their status, organization, and potentially some rituals followed contemporaneous models. Dionysism and Maenadism had deep roots in Macedonia and Thrace, a fact that is demonstrated by literary and epigraphic sources as well as numismatic and archaeological data.

Keywords: Roman Province of Macedonia, Colony of Philippi, Greek Religion, Dionysos, Dionysiac Associations, Women’s Associations, Maenads, Maenadism.

Julien DEMAILLE**L'association des fidèles de Zeus Hypsistos à Pydna, reflet d'une société périphérique sur le territoire colonial de Dion (Piérie, Macédoine)**

Résumé : L'association cultuelle à Zeus Hypsistos de Pydna est connue par une grande stèle datée conjointement par l'ère macédonienne et l'ère d'Auguste. En énumérant les noms des dignitaires et des fidèles, cette inscription présente les fonctions des responsables de la confrérie et permet d'appréhender le faciès social d'une association située en périphérie du territoire colonial de Dion au milieu du III^e siècle apr. J.-C. Mise en perspective avec les autres inscriptions du territoire, l'étude cette stèle tentera de comprendre les particularités du culte voué à Zeus Hypsistos à Pydna. Mais bien des questions restent en suspens, notamment celle de déterminer à quel sanctuaire cette association est liée.

Mots-clés : Pydna, Dion de Piérie, Macédoine, Zeus Hypsistos, Association cultuelle, Épigraphie, Colonie romaine.

The Association of Worshipers Devoted to Zeus Hypsistos at Pydna as a Reflection of a Peripheral Society in the Colonial Territory of Dion (Pieria, Macedonia)

Abstract: The cultural association devoted to Zeus Hypsistos at Pydna is known by a large stele both dated by the Macedonian era and the Augustan era. By enumerating the names of the dignitaries and of the worshippers, the inscription gives some information concerning the functions of the officials and allows us to study the social characteristics of an association located at the periphery of the colonial territory of Dion by the middle of the 3rd century A.D. Put into perspective with other inscriptions in the territory, the study of this stele will try to help us understand the peculiarities of the worship dedicated to Zeus Hypsistos in Pydna. But many questions remain unanswered, in particular how to determine to which sanctuary this association is connected.

Keywords: Pydna, Dion of Pieria, Macedonia, Zeus Hypsistos, Cultural Association, Epigraphy, Roman Colony.

Stéphanie MAILLOT**Esclaves et affranchis dans les associations hellénistiques : le cas des Phrygiens**

Résumé : L'historiographie récente a essentiellement abordé le phénomène associatif sous l'angle de la construction de la notabilité, dans le cadre d'une histoire des élites. De ce fait la composition servile et affranchie de ces groupes sociaux est sans doute très sous-estimée. Cette étude envisage le cas des Phrygiens, qui constitue une part importante de la population servile des cités grecques égéennes. Par un recensement systématique des attestations épigraphiques des personnes portant l'ethnonyme *Phryx* dans le monde égéen, il est montré que ceux-ci sont très majoritairement, voire exclusivement des esclaves et que leur présence dans les associations, essentiellement décelable par leur onomastique, est importante. L'exemple d'une association dite de Phrygiens dans une inscription d'Astypalée permet d'affirmer que ses membres ne sont pas des Phrygiens hellénisés comme on l'a supposé, mais des esclaves et/ou affranchis d'origine

aux époques hellénistique et impériale

phrygienne ou d'autres origines étrangères et des esclaves nés sur place : le mot Phrygien revêt ici comme ailleurs un sens plus statutaire et social qu'ethnique.

Mots-clés : Phrygiens, esclaves, associations hellénistiques, onomastique servile, condition servile, religion des esclaves.

Slaves and Freedmen in Hellenistic Associations: the Case of the Phrygians

Abstract: Recent research has conceived the phenomenon of association building as a tool of notability construction, and as an element of the history of social *élites*. This perspective has led to an underestimation of the part played by slaves and freedmen as members of those associations. We concentrate here on the case of the Phrygians, an important part of the servile population of Greek city-states. Through a systematic inventory of epigraphical evidence of bearers of the ethnonym Phryx in the Aegean world, this paper intends to show that they were mainly if not always slaves and that their presence in associations is important, and traceable through onomastics. The example of one association of Phrygians mentioned in an inscription from Astypalaia allows me to conclude that its members were not, as the *communis opinio* would have it, Hellenized Phrygians, but slaves and/or freedmen of Phrygian origin or other origins, and slaves born on the spot. The word Phrygian has, here and elsewhere, a more social and statutory significance than an ethnic one.

Keywords: Phrygian, Slaves, Hellenistic Associations, Slaves Names, Slaves Condition, Slaves Religion.

Émilie PIGUET

Les associations d'Asclépiastes en Asie mineure occidentale

Résumé : Les fidèles du dieu guérisseur Asclépios pouvaient se réunir dans des associations, connues dans les sources sous le nom d'*Asclépiastai*. Or, ces groupements d'Asclépiastes n'ont pas fait l'objet jusqu'à présent d'une synthèse. Cet article se propose donc de combler cette lacune pour la partie occidentale de l'Asie Mineure et les îles proches. Quinze documents épigraphiques, datés entre le II^e siècle av. J.-C. et le III^e siècle apr. J.-C., mentionnent l'existence de telles communautés à Rhodes et dans la Pérée rhodienne, à Alexandrie de Troade, à Smyrne et, fait original, dans un *phourion* qui occupait le sommet d'une hauteur située sur le territoire de Pergame. Leur analyse permet de caractériser ces associations : dénomination, localisation, fondation, composition sociale, rôle etc.

Mots-clés : Associations religieuses ; *Asclépiastai* ; Asclépios ; cités grecques ; *phourion* ; Asie mineure.

Associations of Askepiastes in Western Asia Minor

Abstract: The worshippers of the healing god Asklepios would gather in associations, known in the sources as *Asklepiastai*. However, these groups of Askepiastes have not been synthetically studied so far. Thus, this article proposes to fill the gap for the western part of Asia Minor and the nearby islands. Fifteen epigraphical documents, dated between the 2nd century BC and 3rd

century AC, mention the existence of such communities at Rhodes and the Rhodian Perea, at Alexandria Troas, Smyrna, and, interestingly one original fact, in a *phourion* which occupied the summit of an elevation situated in the territory of Pergamon. Their analysis makes it possible to characterize these associations: denomination, location, foundation, social composition, role...

Keywords: Religious Associations, *Asklepiastai*, Asklepios, Greek Cities-States, *Phourion*, Asia Minor.

Guy LABARRE

Les *Xenoi tekmoreioi* d'Antioche de Pisidie : bilan et problèmes

Résumé : Cet article dresse un bilan des connaissances sur l'association des *Xenoi Tekmoreioi* d'Antioche de Pisidie, souligne les problèmes posés par ce dossier documentaire et expose les différentes interprétations. Plusieurs problèmes sont étudiés : la définition du dossier documentaire, la datation des documents, les lieux de découverte. Plusieurs questions sont posées : quel sanctuaire était édifié à Sağır, dans la campagne d'Antioche, et à quelle(s) divinité(s) était-il consacré ? Comment interpréter le terme *Xenoi tekmoreioi* désignant les membres de l'association ? L'hypothèse défendue dans cet article est que les adorateurs du dieu lunaire Men, qui pratiquaient le rite *tekmor*, se désignaient comme *tekmoreioi*, tandis qu'ils étaient réunis dans l'association des *Xenoi tekmoreioi* établie à Sağır les hôtes qui accueillaient ou venaient en pèlerinage à Antioche. Au vu des vestiges et de la renommée du sanctuaire de Men d'Antioche de Pisidie, il est vraisemblable que les pèlerins étaient attirés par le culte du dieu lunaire, ce qui n'empêchait pas les membres de l'association de se dévouer aussi à Artémis et au culte impérial.

Mots-clés : Association, Antioche de Pisidie, *Xenoi Tekmoreioi*, Cultes, Sanctuaire, Men, Artémis, Culte impérial.

The *Xenoi tekmoreioi* of Antioch of Pisidia: Assessment and Problems

Abstract: This article summarizes knowledge about the association of *Xenoi Tekmoreioi* of Pisidian Antioch; underlines the problems posed by this documentary dossier; and exposes the different interpretations. Several problems are studied: the definition of the documentary dossier, the dating of documents, the places of discovery. Several questions are asked: which sanctuary was built at Sağır, in the Antioch countryside, and to which divinity(-ies) was it consecrated? How to interpret the term *Xenoi tekmoreioi* designating the members of the association? The hypothesis defended in this article is that the worshipers of the lunar god Men who practiced the rite *tekmor* identified themselves as *tekmoreioi*, while the association of *Xenoi tekmoreioi* brought together hosts who welcomed or came on pilgrimage to Antioch. In view of the remains and fame of the sanctuary of Men of Pisidian Antioch, it is likely that the pilgrims were attracted by the worship of the lunar god, which did not prevent the members of the association from devoting themselves also to Artemis and to the imperial cult.

Keywords: Association, Pisidian Antioch, *Xenoi tekmoreioi*, Cults, Sanctuary, Men, Artemis, Imperial Cult.

Willam PILLOT

Étude de cas d'une association religieuse supra-civique : le *koinon* d'Athéna Ilias

Résumé : Le *koinon* d'Athéna Ilias est une association religieuse regroupant différentes cités grecques autour du sanctuaire d'Athéna Ilias à Ilion (Troie). Il permet une intéressante étude de cas du fonctionnement institutionnel d'une association religieuse supra-civique réunissant des cités grecques de différentes régions (Troade, Propontide) et d'origines ethniques diverses. Ce sanctuaire civique, appartenant à la cité d'Ilion, a en effet également une dimension fédérale, dans la mesure où la panégyrie des Panathénées y est administrée en commun par les différentes cités membres du *koinon*. Cette association religieuse supra-civique est principalement documentée par l'épigraphie. L'étude de la nature, de l'organisation et de la composition de cette association religieuse révèle la façon dont politique et religion sont intrinsèquement liées dans le monde grec antique.

Mots-clés : Ilion, Athéna Ilias, *Koinon*, Troade, Propontide, Religion civique, Fédéralisme, Sanctuaire grec, Épigraphie grecque.

A Case Study of a Religious Supra-Civic Association: the *Koinon* of Athena Ilias

Abstract: The *koinon* of Athena Ilias is a religious association of Greek cities gathered around the sanctuary of Athena Ilias in Ilion (Troy). It offers a good case study of how a religious supra-civic association could survive as it bound together different cities of different regions and origins. This civic sanctuary had a federal and regional dimension. It belonged to the city of Ilion, but the festival of the Panathenaia was administrated by all the cities of the *koinon* of Athena Ilias. This religious supra-civic association is mainly known by epigraphic material. The study of the nature, the organization, the ethnic and the geographic composition of this *koinon* gives us precious information about how politics and religion are closely linked in the ancient Greek world.

Keywords: Ilion, Athena Ilias, *Koinon*, Troad, Propontis, Civic Religion, Federalism, Greek Sanctuary, Greek Epigraphy.

Gabrielle FRIJA

Le *koinon* des Ioniens à l'époque impériale : communauté culturelle et compétition civique

Résumé : À partir d'une étude de la documentation épigraphique et numismatique mentionnant l'Ionie à l'époque impériale, l'article s'interroge sur les ressorts de la persistance d'une identité ionienne dans l'Asie Mineure romaine. Du point de vue social, les dignitaires du *koinon* apparaissent comme de grands notables locaux, mais dont les familles n'ont pas encore les moyens d'exercer une activité à l'échelle provinciale. Du point de vue des cités, la répartition chronologique et géographique de la documentation montre que la revendication ionienne est réactivée dans le contexte de la lutte pour les titres civiques, en particulier par la cité de Milet. Davantage que la solidarité, c'est la compétition entre les membres du *koinon* qui semble à l'origine de sa mention plus fréquente à la fin du II^e siècle et au III^e siècle. Ainsi, le *koinon* d'Ionie se révèle à la

fois le lieu de célébration rituelle d'une communauté ionienne, et le lieu d'un *agôn* qui tend à s'exacerber entre les cités qui en sont membres.

Mots-clés : Asie (province romaine), Ionie, Titres honorifiques, *Koinon*.

Ionian *Koinon* in the Imperial Era: Cultural Community and Civic Competition

Abstract: Based on a study of the epigraphic and numismatic documentation mentioning Ionia during the imperial period, the article examines the reasons for the persistence of an Ionian identity in Roman Asia Minor. In terms of social history, the officials of the *koinon* belonged to the local *élite*, but they did not seem to be able to carry out an activity at the provincial level. As for the history of the relations between the cities, the chronological and geographical distribution of the documentation shows that the Ionian claim was reactivated in the context of the struggle for civic titles, in particular by the city of Miletus. Rather than solidarity, the competition between the members of the *koinon* seems to explain the more frequent mentions of Ionia at the end of the second century and in the third century. Thus, the *koinon* of Ionia, whilst remaining a cultural community, provides a framework for the agonistic relationship between its members, in the context of the exacerbation of the civic competition in Asia.

Keywords: Asia (Roman Province), Ionia, Honorific Titles, *Koinon*.